

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION 2025\_170

**Objet : Subvention d'investissement pour l'implantation de l'AFPI dans le futur pôle d'excellence industriel et agroalimentaire**

**Séance du mardi seize décembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le dix décembre deux mille-vingt-cinq.

**Présents (59) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Danielle MAMETZ - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Thierry DEHOND - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (14) :**

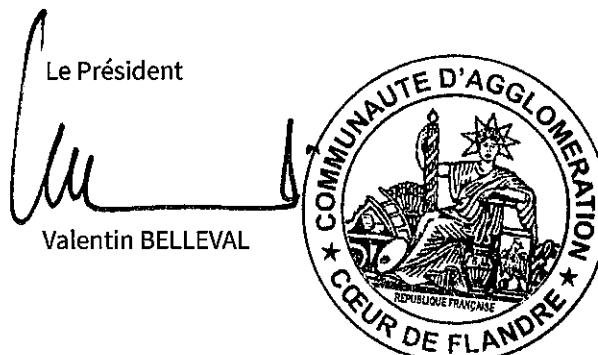
Gilles DEVIENNE à Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Audrey SCHERRIER à Valentin BELLEVAL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Roger LEMAIRE à Franck MEURILLON - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Yves DEBRUYNE à Jean-Luc BARET

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 73**

**Secrétaire de séance : Frédéric JUDE**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION 2025\_170

**Objet : Subvention d'investissement pour l'implantation de l'AFPI dans le futur pôle d'excellence industriel et agroalimentaire**

Cœur de Flandre agglo bénéficie d'un tissu économique dynamique, marqué par l'agriculture et l'industrie. Ainsi 60 % des entreprises industrielles locales sont liées à la filière agroalimentaire, représentant 45 % de la valeur ajoutée du territoire.

Le territoire recense plus de 21 600 emplois salariés privés en 2023. Depuis 2013, c'est plus de 2 000 nouveaux emplois créés, et 22 % des emplois salariés privés sont recensés dans le secteur de l'industrie (ce qui est supérieur au niveau régional, à savoir 18,4 %).

Le territoire est également labellisé « territoire d'industrie », ce qui renforce son positionnement autour de cette filière.

Malgré ce dynamisme, le secteur industriel souffre d'un déficit d'image auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi, compliquant le recrutement local. Certaines compétences clés ne sont pas couvertes par l'offre de formation existante, ce qui freine le développement des entreprises. Le maintien des jeunes sur le territoire et le développement d'une formation adaptée sont donc des enjeux majeurs.

Ces éléments de contexte ont amené les élus à conforter l'intérêt de doter le territoire d'un véritable lieu TOTEM, un pôle d'excellence industrielle et agroalimentaire.

La réussite de ce projet passant par une adhésion de l'ensemble de l'écosystème, un comité stratégique a été instauré en 2022. Il a été présenté à ce comité, composé de 3 collèges (entreprises, acteurs de l'emploi et de la formation, institutionnels), l'ambition du territoire autour de ce projet.

En synthèse des travaux de réflexion menés par le comité stratégique, sont ressortis des premiers éléments de programmation autour de 3 axes : la formation, l'innovation et l'information.

Ces éléments de programmation ont été confirmés par une étude réalisée en 2024, et renforcent l'intérêt de doter le territoire d'un pôle d'excellence autour de la filière industrielle.

Un lieu de préfiguration a été identifié avec la requalification des anciens locaux de la Presse Flamande, situés rue du milieu à Hazebrouck. Le site répond aux préconisations de l'étude en termes de localisation et d'espaces.

Parallèlement, l'AFPI, acteur national de la formation industrielle, issu du réseau de l'UIMM, qui compte 13 centres répartis sur la Région dont un sur Dunkerque et un autre sur Saint-Omer, nous a fait part de son projet d'implantation sur le territoire afin de proposer des formations industrielles en lien avec les marchés obtenus dans le Plan Régional de Formation 2025-2028.

L'installation de l'AFPI au sein du bâtiment situé Rue du Milieu et propriété de la Ville d'Hazebrouck permettrait de combiner la création d'un pôle d'excellence et le développement concret de l'offre de formation pour les entreprises locales.

Le bâtiment nécessitant des travaux pour accueillir cette activité, il est proposé que Cœur de Flandre agglo participe au cofinancement de ces travaux à hauteur de 200 000 €, l'AFPI prenant à sa charge le reste ainsi que les loyers et charges fixés par la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'actions de développement économique ;

Considérant que l'implantation de l'AFPI sur le territoire de Cœur de Flandre permettra de proposer une offre de formation industrielle ;

Considérant que le souhait de l'AFPI de s'implanter dans le bâtiment situé 55 Rue du Milieu à Hazebrouck permettra d'avoir un lieu préfigurateur pour le futur pôle d'excellence autour de la filière industrielle ;

**Il vous est proposé :**

- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 200 000 € pour la réalisation des travaux nécessaires à l'implantation de l'AFPI sur le territoire de Cœur de Flandre agglo,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de financement, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tout document, convention ou acte relatif au cofinancement.

**Vote :**

**Pour : 73**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

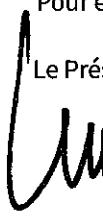
Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 16 décembre 2025,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,



Frédéric JUDE

Le Président,



Valentin BELLEVAL

